

La médiation, un espace de liberté et de responsabilité individuelle et citoyenne

L'inscription à cette journée est gratuite pour les enseignants-chercheurs, les étudiants des universités Lyon 2, Lyon 3 et de l'université Jean Monnet de Saint Etienne, pour les élèves-avocats de l'EDARA de Lyon et pour les magistrats.

Pour les professionnels en exercice, il est possible de s'inscrire au titre de la formation permanente en acquittant un droit d'inscription de 150 euros pour la journée (6 heures de formation) en s'inscrivant auprès de Catherine BLECH et en lui envoyant le paiement par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Lumière Lyon 2. Une facture sera établie après le 20 juin.

Université Lumière Lyon 2 – Faculté de Droit - 4bis rue de l'université – Bât. Clio – 69007 LYON
catherine.blech@univ-lyon2.fr – 04.78.69.76.31

Contacts enseignants et enseignants-chercheurs :

Michel GAGET (FDSP) michel.gaget@justice.fr

Sylvie BERNIGAUD (FDSP, DCT) sylvie.bernigaud@univ-lyon2.fr

Philippe CHARRIER (FDSP, CMW) Philippe.Charrier@univ-lyon2.fr

Adrien BASCOULERGUE (FDSP, DCT) bascoulergueadrien@yahoo.fr

Clément DUREZ (FDSP, DCT) clementdurez@yahoo.fr

Vendredi 20 juin 2014
Faculté de Droit et Science Politique
Université Lumière LYON 2
(AMPHI LAPRADE de 8 H 30 à 18 H 00)

La médiation, un espace de liberté et de responsabilité individuelle et citoyenne

Journée d'étude organisée par la faculté de Droit de l'université Lumière Lyon 2 avec le soutien du laboratoire Droits, Contrats, Territoires (DCT) Lyon 2 et du Centre Max Weber (Lyon 2), en hommage aux collègues de la FDSP, Marie-Claire Rivier et Jean-Pierre Bonafé-Schmitt

Cette journée se veut une réflexion sur la mise en place au XXI^{ème} Siècle, du mode de résolution amiable des différends qu'est la médiation. Il en va de la liberté individuelle et de la responsabilité citoyenne de chaque litigant et de la responsabilité individuelle et citoyenne de chaque intervenant à ce processus structuré de résolution amiable : de l'ensemble des professionnels du droit et des juges, des médiateurs comme de tous les experts de justice qui doivent être attentifs à la communication, à l'information et au conseil à donner à ceux qui acceptent d'essayer de résoudre leur différend par la voie d'une résolution amiable qui évite le procès.



La médiation, un espace de liberté et de responsabilité individuelle et citoyenne

08 H 30 : accueil des intervenants dans la salle des Professeurs (4bis rue de l'université – 2^{ème} étage).

09 H 00 : Présentation et introduction de la journée.

M. Yanni GUNNELL, M. le Vice-président de l'université Lumière Lyon 2 chargé de la recherche et des écoles doctorales,

Me Alain GRIMAND, Président de la Chambre régionale des Huissiers de justice,

Me Damien BRAC DE LA PERRIERE, Notaire, Président du C.I.M.A,

Mme Marie-Odile NICOUD, Doyen de la Faculté de Droit et de Science politique (FDSP), Université Lyon 2,

Mme Sylvie BERNIGAUD, Maître de conférences, Habilitée à diriger des recherches, Vice-doyenne, membre du laboratoire DCT,

M. Michel GAGET, Maître de conférences associé et Président de Chambre à la Cour d'Appel de Lyon.

MATINEE (9 H 00 à 13 H 00) LA MEDIATION, L'EXERCICE D'UNE LIBERTE

Président de séance, Me Pierre-Yves JOLY, Bâtonnier de l'ordre des avocats de Lyon.

09 H 20 : Mme Michèle GUILLAUME-HOFNUNG, Professeure de Droit à l'université Paris 2, Directrice de l'Institut de Médiation Guillaume-Hofnung (I.M.G.H) : *Le choix du processus de médiation (25 mn).*

09 H 50 : Mme Frédérique FERRAND, Professeure de Droit à l'université Jean Moulin Lyon 3 : *L'offre de médiation en Europe (25 mn).*

10 H 15 : M. Philippe CHARRIER, Chercheur au Centre Max-Weber, Chargé d'enseignement à la Faculté de Droit et Science Politique : *Médiation et individualisation des rapports sociaux (25 mn).*

10 H 40 : Pause

11 H 00 : M. Hervé CROZE, Professeur de Droit à l'université Jean Moulin Lyon 3, avocat au Barreau de Lyon : *Le juge et le médiateur.*

11 H 25 : Me Laurence JUNOD-FANGET, Avocat au Barreau de Lyon : *Les garanties nécessaires dues aux personnes en médiation.*

11 H 50 : Mme Marie-Claire RIVIER, Professeure de Droit à l'université Lumière Lyon 2 et M. Jean-Pierre BONAFE-SCHMITT, Chercheur au Centre Max Weber et chargé de cours à la faculté de Droit et de Science Politiques à l'université Lumière Lyon 2 : *L'opinion des grands témoins et discussion avec la salle.*

13 H 00 : Clôture des travaux de la matinée.

Repas libre

La médiation, un espace de liberté et de responsabilité individuelle et citoyenne

APRES MIDI (14 H 30 à 18 H 00)

LA MEDIATION, L'EXERCICE D'UNE RESPONSABILITE.

Président de séance : Mme Béatrice BRENNEUR, Présidente de l'association GEMME

14 H 30 : Mme Natalie FRICERO, Professeure de Droit à l'université de Nice : *La médiation, un statut, une profession, une formation, une qualification (25 mn).*

14 H 55 : Mme Hélène PIQUET, Professeure à l'UQAM (Montréal), Membre de la Confédération canadienne de médiation judiciaire et de l'Institut canadien pour l'administration de la Justice «*La médiation judiciaire en Alberta (Canada), le point de vue des juges*» (25 mn).

15 H 20 : Mme Béatrice GORCHS-GELZER, Maître de conférences à l'université de Savoie : *La responsabilité des professionnels en matière de médiation (25 mn).*

15 H 45 : Pause

16 H 00 : Mme Marie-Claire RIVIER, Professeure de Droit à l'université Lumière Lyon 2 et M. Jean-Pierre BONAFE-SCHMITT, Chercheur au Centre Max Weber et chargé de cours à la Faculté de Droit et de Science Politiques à l'université Lumière Lyon 2 : *L'opinion des grands témoins.*

16 H 30 : Mme Evelyne SERVERIN, Directeur de recherche au CNRS à l'université Paris Ouest Nanterre la Défense : *Synthèse et réflexion sur l'évolution des modes de résolution amiables au XXI^{ème} siècle (25 mn).*

17 H 00 : Clôture des travaux de l'après-midi suivie d'un verre de l'amitié en hommage à Marie-Claire RIVIER et à Jean-Pierre BONAFE-SCHMITT en salle des Professeurs (4bis rue de l'université – 2^{ème} étage).
